

## DOCTORAT | APPEL À CANDIDATURES 2025

---

### DOCTORAT Pratique et théorie de la création artistique et littéraire

#### Un projet transdisciplinaire

Depuis 2013, dans le cadre de sa politique de développement de la recherche-crédation autour de la photographie et des images, l'École nationale supérieure de la photographie (ENSP) propose un doctorat « Pratique et théorie de la création littéraire et artistique ». Cette discipline de thèse transdisciplinaire est offerte conjointement par l'ENSP et l'École doctorale 354 «Langues, Lettres et Arts» au sein du Collège doctoral d'Aix-Marseille Université (AMU).

L'ENSP est un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de la Culture. Elle a pour mission principale de former des créatrices et créateurs, doté.e.s d'une solide expertise dans les domaines artistiques, techniques, historiques et théoriques liés aux images. L'ENSP bénéficie d'un important réseau international de professionnel.le.s, d'établissements et de structures partenaires, spécialisés dans ces domaines.

Aix-Marseille Université, forte de ses 80 000 étudiant.e.s, de ses 1100 diplômes nationaux et d'université et de ses 9 structures fédératives en lien avec les plus grands organismes de recherche (INSERM, CNRS, etc.) est un atout considérable au service du développement des projets des doctorant.e.s.

Doublement encadré.e.s par un.e artiste et un.e universitaire, les doctorant.e.s inscrit.e.s dans la discipline «Pratique et théorie de la création artistique et littéraire» doivent satisfaire une double exigence artistique et académique. Pendant les trois années de thèse, les doctorant.e.s ENSP-AMU s'impliquent dans la vie de l'ENSP (Journée d'étude, colloques, séminaires, conférences) dans une recherche bilatérale qui donnera lieu à la production et la soutenance :

- d'un travail artistique lié à la photographie ou au domaine des images en général, problématisant une recherche aboutie
- d'un travail écrit d'au moins 200 000 signes (espaces compris, bibliographie non comprise) développant une réflexion rigoureusement problématisée, en rapport étroit avec sa pratique artistique.

Pour ce faire, ils.elles sont accueilli.e.s au sein des espaces de travail de l'ENSP et de l'une des huit unités de recherche de l'École doctorale 354 de l'AMU. Le.la doctorant.e, autonome dans la conduite de sa recherche, est en contact régulier avec ses co-directeur.trice.s à l'ENSP et l'AMU qui assurent une responsabilité commune.

Au sein de l'ENSP plus particulièrement, l'encadrement doctoral comprend un accompagnement personnalisé prenant la forme de rendez-vous individuels réguliers avec l'artiste enseignant.e qui co-dirige la thèse. De plus, le.la doctorant.e participe à plusieurs séminaires doctoraux organisés tout au long de l'année et auxquels il.elle est pleinement associé.e à l'élaboration.

L'inscription dans le doctorat «Pratique et théorie de la création littéraire et artistique» n'est pas de droit : tout.e candidat.e doit présenter un dossier qui est évalué par l'équipe doctorale de l'ENSP et un comité de sélection constitué d'universitaires habilité.e.s à diriger des recherches (HDR) et de personnalités du monde littéraire et artistique.

## **Possibilités de financement**

### *1/ La bourse doctorale*

Les doctorantes et doctorants de l'ENSP bénéficient d'une bourse de recherche d'un montant maximal de **dix mille euros par an, pour une durée maximale de trois ans**, sous conditions d'engagement et de respect des procédures d'inscription auprès des deux établissements AMU et ENSP.

### *2/ Le contrat doctoral bisannuel fléché AMU/ENSP*

- dispositif bisannuel chaque année impaire (première attribution en 2023 pour une durée de 3 ans)
- attribution à l'issue du même processus que la bourse doctorale ENSP

**Attention** : procédure distincte du contrat doctoral de l'ED 354 <https://ecole-doctorale-354.univ-amu.fr/fr/futur-doctorant/financement>

## **Modalités d'inscription**

Ce doctorat s'adresse à des artistes titulaires d'un diplôme de Master 2 (ou conférant grade de Master 2) depuis plus de deux ans, sans limite d'âge. Cette durée est une préconisation, tout dossier sera analysé avec attention au regard de l'expérience de chaque candidat.e.

Le projet doit placer au premier plan le travail de création artistique et une attention particulière sera portée aux candidat.e.s justifiant d'un parcours artistique reconnu, en France et/ou à l'étranger. En postulant, les candidat.e.s manifestent leur désir d'articuler leur pratique artistique autour des images à une réflexion théorique et épistémologique.

Les candidatures au doctorat ENSP-AMU se font, dans un premier temps, via la plateforme de candidature de l'ENSP, jusqu'au 16 mai 2025 et comportent :

- **un portfolio** des projets et travaux artistiques antérieurs
- **un projet de doctorat précis**, rédigé et au besoin illustré qui répond aux normes académiques universitaires, accompagné d'une bibliographie (10 000 signes environ). Ce projet de thèse doit comporter: le corpus et la période étudiés, la liste des fonds et sources utilisés, la problématique, la contextualisation du sujet dans le champ de la recherche, l'apport de la recherche dans le champ existant, le cadrage théorique, la méthodologie, les séjours de recherche éventuellement prévus. Pour le volet artistique, il faut répondre aux questions suivantes : quelles pistes esthétiques et supports vous privilégiez et quelles œuvres ou types d'œuvres souhaitez-vous réaliser pour votre doctorat ?
- **un court texte** exposant l'intérêt des candidat.e.s pour l'obtention d'une thèse et sa pertinence dans leur parcours artistique. Il est conseillé aux candidat.e.s de préciser dans ce court texte que vous souhaitez postuler à la fois à la bourse doctorale de l'ENSP et au contrat doctoral bisannuel fléché ENSP / AMU mis en place pour chaque année impaire.
- **un CV détaillé** récapitulant le parcours de formation, les expériences professionnelles et artistiques et les éventuelles publications
- **identifier un.e directeur/trice de recherche AMU/ENSP :**  
**AMU :** Ecole Doctorale 354>discipline "Pratique et théorie"> Annuaire directeur. trice de recherche :  
<https://ecole-doctorale-354.univ-amu.fr/fr/lecole-doctorale/directrices-directeurs-recherche>  
**ENSP :** artistes-enseignants qui peuvent encadrer des doctorats : [Caroline BERNARD](#), [Mabe BETHÔNICO](#), [Nicolas GIRAUD](#), [Tadashi ONO](#), [Gilles SAUSSIER](#), [Fabien VALLOS](#)

Les dossiers de candidature sont évalués selon les critères suivants : singularité de la démarche artistique, capacité à le situer dans le domaine des pratiques artistiques contemporaines, pertinence des références artistiques, clarté et précision de l'expression écrite au service d'une méthodologie de recherche soigneusement définie, contextualisation du lien établi entre la théorie et la pratique artistique, structuration d'une problématique de recherche et de création, mise en valeur de l'originalité de la recherche et de son apport à la création artistique contemporaine.

Les candidat.e.s admissibles seront auditionné.e.s - en présentiel ou en visioconférence - par l'équipe doctorale de l'ENSP et un.e représentant.e d'AMU, **début juillet 2025**. Les résultats seront communiqués mi-juillet 2025.

Le-la candidat.e s'engage à compléter son dossier de pré-inscription spécifique à la discipline « Pratique et théorie de la création littéraire ou artistique » en parallèle, **avant septembre 2025**.

→ <https://ecole-doctorale-354.univ-amu.fr/fr/futur-doctorant/sinscrire>

Les dossiers soutenus par l'ENSP seront alors examinés et définitivement validés par un comité composé de professionnels du monde de l'art et d'universitaires. Dans le cas où le projet est conjointement retenu par l'ENSP et l'AMU, le-la candidat.e s'engage à s'inscrire administrativement auprès des deux établissements.

Le/la candidat.e retenu.e devra alors rendre un second dossier plus complet.

Des espaces de travail communs sont mis à sa disposition à l'ENSP et à la Maison de la recherche (MDR) d'Aix-en-Provence. Les inscriptions définitives se font auprès des services administratifs de l'université ( auprès de Isabelle Fine ou Jeannine Pottiez-Ronceray au service scolarité, pour les droits d'inscription et la sécurité sociale). Une inscription à l'ENSP devra être effectuée après l'inscription finalisée à AMU (auprès de Laurence Canaux).

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVCE) est réglée à AMU.

Dans le cas où le projet est conjointement retenu par l'ENSP et l'AMU, le/la candidat.e s'engage à s'inscrire administrativement auprès des deux établissements selon leurs calendriers respectifs.

### **Contacts ENSP**

→ **Laurence CANAUX**, assistante Relations internationales - Recherche - Professionnalisation : doctorat@ensp-arles.fr

→ **Isabella SENIUTA**, coordinatrice de la recherche : isabella.seniuta@ensp-arles.fr

### **Contact AMU**

→ **Emmanuelle GERARDO**, assistante de direction - gestionnaire administrative et financière de l'ED 354 : emmanuelle.GERARDO@univ-amu.fr